



Chaudière hs suite a la vente de ma maison

Par **vanessab_old**, le **13/11/2007** à **11:05**

Bonjour,

Voilà mon problème:

j'avais une maison que j'ai vendue, et dont l'acte final de vente a été signé le 03.11.07.
une semaine plus tard, les nouveaux propriétaires me contactent, me disant que la chaudière ne fonctionne pas, et que selon les dire du chauffagiste intervenu, elle est HS et a changer.

Hors pendant le temps où j'ai habité cette maison, nous avons fait plusieurs réparations, et lors de son extinction en Mai 2007, elle fonctionnait parfaitement.

Aujourd'hui, les nouveaux propriétaires proposent un arrangement à l'amiable demandant que je participe au remplacement complet de la chaudière...

le chauffagiste nous aurait mis au courant que ses réparations étaient provisoires.. mais c'est absolument faux..

en toute bonne foi, pour nous, cette chaudière fonctionnait, et nous n'avons pas du tout douté de ce fait.

Maintenant, si je refuse tout arrangement, ils vont faire intervenir un huissier, pour constater du non fonctionnement de la chaudière..

je ne sais pas comment réagir, d'autant plus qu'il semble que nous sommes couverts par le compromis de vente, qui stipule bien que la maison est vendue dans l'état, et aucune garantie sur rien n'est évoquée.

merci de m'éclairer sur ma façon d'agir face à cette menace..

Salutations

Vanessa